

**EQUIPIER AUTONOME DE
1ère INTERVENTION**

PUBLIC

Ensemble du personnel des entreprises (article R232-12 du Code du Travail, Arrêté du 25 Juin 1980 règlement de sécurité des ERP et la règle R6 de l'APCAD).

OBJECTIFS

- Etre capable d'utiliser efficacement les moyens de secours de l'entreprise pour faire face à un début d'incendie.
- Savoir donner l'alerte.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposés
- Travaux pratiques

ORGANISATION

Durée Nous consulter

PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE

La réglementation
Les mesures de prévention
Les mesures de prévision
Le triangle du feu
Les moyens de secours
Les classes de feu
Les agents extincteurs
Les extincteurs
Le robinet d'incendie armé
Le désenfumage
L'alarme et l'alerte
Le rôle de l'équipier de première intervention
Les consignes incendie de l'établissement
Quiz (après la pratique)
Questions diverses (après la pratique)

FORMATION PRATIQUE

Extinction d'un feu de pâte à flamme avec différents extincteurs

- ✓ extincteurs à eau + additifs
- ✓ extincteurs à CO2
- ✓ extincteurs à poudre

Extinction d'une bouteille de gaz

Utilisation d'un robinet d'incendie armé de l'entreprise
Visite du site